

SÉANCE DU 17 FEVRIER 2025
COMPTE RENDU DE SEANCE

L'an 2025, le 17 Février, Le Conseil Municipal de LA CHAPELLE VENDOMOISE s'est réuni à 18 heures 30, au lieu habituel de ses séances à la Mairie, sous la présidence de Monsieur François BORDE, Maire de La Chapelle Vendômoise.

Date de convocation : 12 Février 2025

Présents : Mmes FORTIN Colette, RIGAULT Caroline, CHARDON Catherine
Mrs BORDE François, POUSSE Pascal, GAULT Jean-Philippe, LE MENER
François, RHENY Raymond

Absent : Mr BELLANGER Roland, excusé, donne pouvoir à Mr POUSSE Pascal
Mr FARNIER Dominique, excusé, donne pouvoir à Mr GAULT Jean-Philippe
Mr POUSSE Olivier, excusé, donne pouvoir à Mme FORTIN Colette
Mr BISSON Grégory, excusé
Mr ZAARAOUI Omar, absent

Secrétaire : Mr LE MENER François

Monsieur François BORDE, Maire ouvre la séance et soumet le procès-verbal du conseil municipal du 13 Janvier 2025. Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

2025-008 - Demande de DETR – Salle Socio Culturelle

Monsieur BORDE informe les membres présents que la loi de finances 2011 avait prévu la fusion de la dotation globale d'équipement (DGE) des communes et la dotation de développement rural (DDR) en vue d'une dotation unique intitulée « Dotation d'Equipement des territoires Ruraux (DETR), et d'une « Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL).

Les travaux susceptibles d'être subventionnés sont notamment :

Construction d'une Salle Socio Culturelle et événementielle 3 201 741,45 €.H.T

Ainsi un dossier de demande de subvention au titre de la Dotation d'Equipement des territoires Ruraux sera réalisé pour 2025 pour les opérations suivantes :

Construction d'une Salle Socio Culturelle et événementielle 3 201 741,45 €.H.T

Le conseil municipal après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, d'autoriser Mr le Maire à effectuer les démarches nécessaires pour l'obtention d'une subvention au titre de la DETR 2025 pour les opérations suivantes :

Construction d'une Salle Socio Culturelle et événementielle 3 201 741,45 €.H.T.

2025-009 – Tarif supplémentaire pour la garderie 2024 2025

Madame FORTIN Colette, 1^{ère} Adjointe au Maire informe qu'il convient de délibérer sur le prix du créneau horaire de 16 h 30 à 17 h à la garderie car ce créneau pose des problèmes, à savoir si les enfants sont sous notre responsabilité ou non et les parents ne respectent pas les horaires.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

De 16 h 30 à 17 h	1,20 € Tarif pour la commune
	1,55 € Tarif pour les hors commune

2025-010 – Création d'un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal qu'il faut créer un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité.

Vu le Code Général de la Fonction Publique, notamment son article L 332-23-1°,

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité à savoir : Former un agent aux tâches administratives avant l'absence d'un agent en congé maternité.

Sur le rapport de Monsieur le Maire

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- 1) La création à compter du 5 Mai 2025 d'un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité dans le grade d'Adjoint Administratif relevant de la catégorie hiérarchique B à temps complet à compter du 5 Mai 2025.
- 2) Cet emploi non permanent sera occupé par un agent contractuel recruté par voie de contrat à durée déterminée allant du 5 Mai 2025 à la date du début du congé maternité inclus.
- 3) Le poste implique sérieux, rigoureux, bon relationnel et discrétion, maîtrise de l'informatique.
- 4) La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'échelle de rémunération du grade de recrutement.
- 5) Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

2025-011 – Recrutement pour remplacement d'agent momentanément absent

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal qu'il faut prendre une délibération de principe pour l'autoriser à recruter pour le remplacement d'agent momentanément pour congé maternité du 23 Juin 2025 au 13 Octobre 2025.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise, à l'unanimité, Monsieur le Maire :

- à recruter pour le remplacement d'agent momentanément pour congé maternité du 23 Juin 2025 au 13 Octobre 2025.
- à signer tous les documents nécessaires à ce recrutement.

2025-012 - Demande de Subvention 2025 Hors commune

Monsieur le Maire informe qu'il convient de prendre une décision concernant les demandes de subventions reçues : Le Souvenir Français (Comité d'Herbault/St Amand-Longpré).

Monsieur le Maire donne la parole à Mr LE MENER François. Celui-ci demande l'avis aux membres présents.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident, à l'unanimité, de donner 80 € au Souvenir Français.

Divers

- Mr le Maire informe les membres du conseil municipal qu'une conférence et visite guidée de l'aérodrome du Breuil aura lieu le Samedi 29 Mars 2025 à 15 h 30.

Fin de séance à 20 h